

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016
Réception par le Préfet : 08/03/2016
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CP-2016-2-10-1

Séance du vendredi 4 mars 2016

APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION : M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

EXCUSES : M. DELMOND, GRAPPE.

ABSENT : M. TRIMAILLE.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 361-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2016,
- VU le Règlement Intérieur du FSL du Haut-Rhin, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du 11 avril 2014, et notamment son article II.4.3,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 portant sur l'exécution par anticipation du Budget départemental ;
- VU l'appel à projets pour la mise en oeuvre de l'accompagnement social lié au logement pour l'année 2016 et les demandes de subventions présentées dans ce cadre,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et autorise le versement maximum prélevé, sur le budget du FSL, géré par la Caisse d'Allocations Familiales, des subventions aux associations ci-après en fonction de la réalisation des mesures individuelles ou collectives d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL):

Association	ASLLi	ASLLc	Total
ACCES	39 559 €		39 559 €
ALEOS	28 067 €		28 067 €
APPONA	3 978 €		3 978 €
APPUIS	38 896 €	35 500€	74 396 €
C. BINDER	19 227 €	38 200€	57 427 €
DAL		55 000€	55 000 €
ESPOIR	44 421 €		44 421 €
UDAF	58 344 €		58 344 €
			361 192 €

- approuve le modèle de convention joint à la présente,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions, conformément à ce modèle, avec chacune des associations précitées, retenues au titre de l'appel à projets pour la mise en oeuvre de l'ASLL pour l'année 2016.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité